



POLITIQUE NUCLÉAIRE

Un PAVÉ dans la vitrine

Négociation
CDD-Intérim
Un, deux, trois,
c'est parti

Crimes
racistes
Inquiétude
et riposte

Hongrie
Du passé
faisons
table rase

La divulgation par la CFDT (conférence de presse du 9 mars) du rapport remis en mai 1989 par MM. Guillaume, Pellat et Rouvillois a jeté un gros pavé dans la vitrine de la politique nucléaire du gouvernement qui avait soigneusement gardé ce rapport secret pendant neuf mois.

La France ne manque pas de centrales et de déchets, elle en a même trop. C'est un vrai débat qui lui fait défaut. Aujourd'hui 80 % de l'électricité produite en France sont d'origine nucléaire. Cette proportion est excessive ; elle accroît le risque sanitaire et fait courir à notre pays des risques économiques qui ne peuvent être durablement admis. L'origine d'une « panne nucléaire », technique ou politique, pourrait être extérieure à la France. Pour limiter ces risques, il faut améliorer notablement la sûreté et la fiabilité des installations tout en diversifiant les moyens de production d'électricité.

Ne fixant pas de limites à l'évaluation de l'action publique, la CFDT entend, a dit Jean Kaspar, rompre la conspiration du silence qui pèse sur la politique énergétique française et son volet électronucléaire. « Nous n'acceptons pas que le nucléaire, qui représente des enjeux considérables, soit entouré de tant de secret », dit-il en présence d'une trentaine de journalistes. « Il s'agit là d'une marque de mépris vis-à-vis de la population d'abord et des acteurs concernés. Il est pour le moins choquant que les parlementaires, débattant de la question à l'automne dernier, n'aient pas eu connaissance du contenu du rapport Rouvillois. Ce n'est pas digne d'une société démocratique. »

Le trou financier d'EDF et le suréquipement confirmés, la multiplication des incidents, notamment dans les centrales de Gravelines et Dampierre l'été dernier, crédibilisent les thèses que la CFDT a toujours défendues.

Lever le black-out politique et technique

Jusque là, et entre initiés, on se référait au rapport Castaing pour ce qui concerne les déchets. A son tour le rapport Rouvillois a le mérite insigne de lever un coin du voile sur les motifs et les conséquences de la politique gouvernementale. Sa diffusion doit précipiter la remise en question de l'opacité et des rigidités de notre système énergétique, comme celle de deux de ses grandes orientations, à savoir la question du retraitement intégral et rapide des com-

NUCLÉAIRE

Un pavé dans la vitrine

bustibles usés et la tutelle exercée par le ministère de l'Industrie sur les deux organismes de sûreté.

Les capacités de La Hague sont insuffisantes pour retraiter en temps réel tous les combustibles sortant des centrales d'EDF. Il est donc vital d'organiser « l'entreposage » de ces combustibles en toute sécurité - devrait-il durer plusieurs décennies. La CFDT propose que les capacités en piscines sur les sites des centrales nucléaires soient multipliées par 2,5 afin que la durée du stockage puisse y être portée à 8/10 ans. Les combustibles seront alors suffisamment refroidis pour être transportés sur un ou plusieurs sites « d'entreposage à sec » de grande capacité, qu'il faut également construire. A l'issue de cet « entreposage » de longue durée, un choix sera possible entre un retraitement poussé ou l'enfouissement

définitif des combustibles non retraités. La CFDT demande que soit mis au point, jusqu'au stade industriel, un retraitement qui permette de séparer en un faible volume tous les corps radioactifs à longue vie. Dans ce cas aucun enfouissement ne serait plus nécessaire, les corps radioactifs à vie longue (dont le plutonium) pouvant être transmutés en corps radioactifs à vie courte ou réexpédiés sur le soleil (le jour où cette solution sera reconnue fiable).

Le problème est plus complexe pour les déchets actuellement produits à La Hague. Ils représentent des dizaines de milliers de mètres cubes contaminés par des corps radioactifs à vie longue. Ils ne pourront être éliminés que par un enfouissement. Reste à les conditionner de façon satisfaisante, puis à trouver les sites géologiques qui achèveraient de les séparer de la vie humaine pendant un million d'années environ (!). Le rapport Rouvillois recommande « d'accélérer ce processus ». C'est absolument irresponsable, tant sur le plan de la sûreté que sur celui de la démocratie. Pour la CFDT, la première condition à la recherche d'une solution est la mise en place d'un processus de décision qui soit politiquement et techniquement transparent.

Les positions de la FGE et de la FGMM

Au cours de la conférence de presse du 9 mars, tenue par Jean Kaspar et Jean-François Troglie, les représentants de ces deux fédérations CFDT ont exposé les positions de leurs organisations concernant les entreprises dont elles représentent les salariés.

La FGMM tient à ce que le CEA dispose des moyens de l'autonomie nécessaire (par rapport aux opérateurs industriels) pour une recherche sur le long terme qui permette d'orienter les choix des pouvoirs publics. Elle demande également que la COGEMA (société chargée des mines d'uranium et du retraitement) soit maintenue dans le groupe CEA qui appartient lui-même au secteur public.

La FGE souligne que ses constats et propositions que la direction ne voulait pas entendre jusqu'à ces derniers mois sont maintenant repris par cette même direction : des changements sont nécessaires pour l'organisation du travail dans les centrales nucléaires.

La FGE dénonce aussi le fait que les intervenants non-EDF pour la révision annuelle des centrales nucléaires reçoivent trois fois plus de doses de radiations que les agents EDF. Une partie d'entre eux peut même dépasser les limites annuelles admissibles. En tête de ses propositions pour y remédier, l'amélioration du statut social des salariés travaillant sous rayonnements et l'interdiction de l'intérim pour ces tâches. □

Une tutelle à changer

Par ailleurs, comme le réclame la CFDT depuis longtemps, la publication de ce rapport doit hâter la fin de la tutelle du ministère de l'Industrie sur le Service central de sûreté des installations nucléaires d'une part et l'Institut de protection et de sûreté nucléaire d'autre part. Recommandation reprise plus récemment dans le rapport Rausch de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et par la mission parlementaire de décembre 1989. La CFDT demande que ces organismes soient placés avec d'autres — concernant notamment les risques chimiques et les risques de transport de matières dangereuses — sous tutelle d'un ministère fort, indépendant du ministère de l'Industrie. Ce pourrait être un grand ministère de l'Environnement, ou comme certains l'envisagent, le ministère de l'Intérieur.

La publication du rapport doit également favoriser le débat sur la pratique (déjà engagée mais occultée dans les discours officiels) de construction de centrales nucléaires sur le territoire français pour

alimenter l'Europe en électricité dite de base (*). « Nous sommes dans un tournant en matière de suréquipement », a affirmé Jean-François Troglie, secrétaire national, « qui d'involontaire et temporaire est en passe, dans l'esprit du gouvernement, de devenir délibéré et durable. » Sur ce point le rapport est loin de fournir toutes les données du problème et se montre peu critique envers les chiffres officiels. En effet, s'il signale l'état de dépendance dans lequel les risques d'accidents nucléaires confinent notre économie, il ne tire pas de conclusions sur la nécessaire diversification du parc de production d'électricité.

Ce rapport ne stigmatise pas la fuite en avant qui consisterait à accroître encore le parc nucléaire français. Ceci n'encouragerait nullement nos voisins à construire des centrales sur leur territoire avec l'aide de notre industrie. Ils pourraient, tant au plan économique qu'à celui de l'acceptabilité par les populations, concurrencer cette production avec des centrales à gaz naturel à cycle combiné, et ce même en production de base. Le rapport admet sans aucune critique qu'EDF prenne en compte l'équivalent de la production de 7 tranches nucléaires (50 milliards de kWh) aux fins d'exportation dans la programmation de ses investissements à l'horizon 2000. Il faut être clair : si Civaux est commandée, elle ne produira que pour l'exportation, comme c'est déjà le cas de Chooz.

La CFDT a écrit au Premier ministre

Dans une lettre adressée à Michel Rocard, en date du 6 mars, la CFDT demande le report à un an de l'éventuelle construction de l'usine Melox pour la fabrication de combustible nucléaire au plutonium. Le temps d'opérer un bilan pluraliste des problèmes de sûreté posés par une telle perspective. Le 9 mars la CFDT remettait aux journalistes un document regroupant les questions qu'elle se pose sur le bien fondé d'une telle construction. Dans quelle stratégie d'ensemble et de long terme s'inscrirait-elle ?

L'industrie électronucléaire française peut jouer un rôle important en Europe si elle sait satisfaire à trois conditions : réorientation, coopération, reconversions. La CFDT n'abandonnera ses responsabilités sur aucun de ces points. Elle entend par ailleurs faire prendre en compte par le gouvernement, dans le Plan vert qu'il prépare, les demandes et propositions des salariés.

Pour le nucléaire comme pour l'ensemble des problèmes de risques industriels et d'environnement, il faut instaurer un véritable dialogue pour ne pas se tromper d'avenir.

Daniel Chaput

(*) C'est-à-dire nécessaire pendant la majeure partie de l'année.